

Le mot du Maire.

Le bulletin communal de début d'année est l'occasion, pour le Conseil Municipal de présenter, à chacun d'entre vous, ses meilleurs vœux de bonne année, de bonne santé et de parfaite réussite, de vous communiquer l'état et l'avancée des divers dossiers.

C'est aussi, pour nous élus, l'occasion de remercier l'ensemble des personnes qui, tout au long de l'année 2002, ont contribué à la bonne marche de notre commune: des personnes qui ont assuré le service au public, le secrétariat de mairie, l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux et de leurs abords, le déneigement, le salage des routes; des personnes qui ont animé les diverses commissions extra-communales : bois-forêt, révision des listes électorales, aide sociale. Nos remerciements vont aussi en direction des membres d'associations et de leurs présidents, de l'équipe paroissiale et de Mrs les curés Blanchoz et Sylvestre; des institutrices et du personnel de notre école communale qui oeuvrent pour l'avenir de nos enfants.

C'est aussi l'occasion de dire combien les drames causés par la disparition de nos proches ou amis, sont fortement ressentis, partagés par tous. Nous pouvons assurer à ces familles en deuil, notre soutien et celui de toute la population.

C'est enfin pour moi, l'occasion de remercier tous les collègues de l'équipe municipale, de dire combien j'apprécie leur travail, leurs idées, la conviction qu'ils mettent à accomplir leurs tâches d'élus. Il est appréciable d'être à la tête d'un groupe faisant preuve d'ouverture d'esprit et de faculté d'adaptation, ce qui facilite grandement l'approche et la résolution des nombreux problèmes posés par une société en perpétuelle transformation. Une société où l'empilage des lois et des règlements nouveaux, sous contrôle de services préfectoraux rigoureux, fait que les décisions prises un jour, peuvent se trouver modifiées le lendemain. C'est dans ce contexte, que nous avons effectué les orientations et les choix nécessaires pour adapter notre commune aux nouvelles lois sur l'intercommunalité, l'environnement, la gestion des déchets et l'urbanisme. Pour répondre à ces nouvelles obligations, le Conseil Municipal a décidé de conforter l'intercommunalité avec Alex et Dingy St Clair, officialisant ainsi cette entité territoriale, ce bassin de vie du Fier situé entre le Pont de Morette et le Pont de Dingy.

Le désir d'aboutir et la cohésion qui règne entre les représentants des trois communes, ont permis une rapide mise en commun de compétences, telles que schéma général d'assainissement, assainissement autonome et gestion des déchets. Merci donc au élu du S.I. A-B-D, et tout particulièrement à son président Roland AVRILLON, à Monique Zurecki maire de Dingy St Clair et Nathalie DUTREIGE maire d'Alex. Pour travailler dans le cadre réglementaire imposé par les lois, les élus du S.I. A-B-D, ont opté pour l'adhésion à d'autres intercommunalités. Cette volonté d'ouverture s'est traduite par deux orientations importantes : - adhésion au S.I.L.A (Syndicat Intercommunal du lac d'Annecy) afin de traiter les Déchets des trois communes; - adhésion au tout nouveau Syndicat Intercommunal, le S.C.O.T Fier-Aravis qui aura la charge d'établir une politique cohérente d'urbanisme et de transport sur son territoire . Nous tenons à remercier les élus de la C.C.V.Thônes et son président Pierre CONTAT qui ont proposé un périmètre de S.C.O.T. pertinent, approuvé par Mr le Préfet.

En remerciant tous les habitants de la commune, qui ont pris part et facilité le déroulement de ces événements pendant l'année 2002, le conseil municipal et moi-même, souhaitons à toute la population une bonne et heureuse année 2003.

Christian DEROUSSIN